



Parcelleaire

Un parcellaire encore plus morcelé au nord

Les exploitations alsaciennes hors viticulture sont en moyenne plus petites en surface et ont un parcellaire plus morcelé que dans les autres régions notamment dans le Bas-Rhin. De ce fait, les exploitants doivent faire face à une double difficulté.

Les exploitations alsaciennes comptent en moyenne 48 parcelles d'environ 1,5 hectare. Suivant une tendance générale, plus la dimension économique des structures augmente, plus le nombre et la surface moyenne de parcelles progressent. Cependant, le nombre de parcelles tend à augmenter avec la SAU des exploitations. Les situations sont toutefois très diverses et la superficie moyenne des parcelles varie suivant la culture en place. Une première disparité géographique s'observe avec un morcellement plus prononcé dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Ce constat est particulièrement vrai dans le Kochersberg associant un grand nombre de petites parcelles dans une zone très agricole.

couvert implanté. Les parcelles des céréaliers et des producteurs de cultures industrielles sont en moyenne les plus grandes. Viennent ensuite les surfaces toujours en herbe (1,3 hectares) puis les fourrages (0,8 hectares). Par association, les structures d'élevage d'herbivores puis les céréaliers présentent les parcelles les plus grandes. Une deuxième disparité géographique s'observe : pour l'ensemble des exploitations à orientation « grandes cultures », les parcelles sont en moyenne plus petites dans le Bas-Rhin. Dans ce département, les exploitations céréalieres ont en moyenne des parcelles bien plus petites et le nombre moyen de parcelles y est plus important pour l'ensemble des orientations des exploitations.

vosgienne (2,4 hectares) et de la Plaine du Rhin (2,2 hectares) bénéficient d'un parcellaire mieux restructuré. La taille de ces parcelles permet aux exploitations d'avoir un nombre de parcelles moins important. Dans le Bas-Rhin, sur le Plateau lorrain nord, la surface moyenne des parcelles reste au dessus de deux hectares. Pour toutes les autres PRA cette moyenne oscille entre 1,2 hectare et 1,6 hectare. Ces différences s'expliquent par les OTEX dominantes, les cultures associées, la dimension économique des structures agricoles et l'importance de leur SAU. La Hardt compte les plus grandes exploitations céréalieres spécialisées dont la taille moyenne des parcelles dépasse les trois hectares. La Montagne vosgienne du Haut-Rhin et le sud de la bas-rhinoise regroupent divers types d'élevages. Au contraire, le morcellement est très important dans la Plaine du Rhin et la Région sous-vosgienne du Bas-Rhin où les exploitations sont de dimension économique plus faible et présentent des SAU plus petites.

Un parcellaire plus cohérent dans les élevages d'herbivores et les céréaliers

Des parcelles plus grandes à l'est du Haut-Rhin

La difficulté de la restructuration foncière conduit à observer une surface moyenne des parcelles différente en fonction du

Les plus grandes parcelles s'observent dans le Haut-Rhin. Les petites régions agricoles (PRA) de l'Ochsenfeld (4,2 hectares), de la Hardt (3,3 hectares), de la Montagne

Des parcelles plus grandes à l'est du Haut-Rhin

Département	% des exploitations ayant une surface de parcelle < 1,5 ha (1)	% des exploitations ayant une surface de parcelle >= 1,5 ha (1)	Surface moyenne des parcelles (2)	Nombre moyen de parcelles (2)	Surface moyenne des parcelles en ha			
					Maïs	Prairies permanentes	Blé	Cultures industrielles
Bas-Rhin	71	29	1,3	36	1,5	1,5	1,3	2,4
Haut-Rhin	44	56	1,9	27	2,8	2,2	1,5	3,9
Alsace	61	39	1,5	32	1,9	1,7	1,4	2,6

Source : SISA 2010

Définitions et concepts spécifiques :

L'étude de la structure du parcellaire a été effectuée avec les données des déclarations PAC et du Registre Parcellaire Graphique 2010. Les surfaces en vignes ne rentrent pas dans cette étude : peu de viticulteurs se déclarent à la PAC et les parcelles de vignes sont bien plus petites que les autres cultures. Cette synthèse a donc été effectuée sur 7 068 structures agricoles et 306 600 hectares (soit 92 % de la SAU des exploitations alsaciennes).

Parcelle ou parcelle culturale : division de l'ilot portant une seule et même culture.

Îlot (définition PAC) : surface délimitée par des éléments permanents facilement repérables (chemins, cours d'eau...) ou par d'autres exploitations et stable d'une année sur l'autre.

Morcellement parcellaire : phénomène de division des terres agricoles en de multiples petites parcelles.

Mots clefs : morcellement, OTEX, Parcelleaire, PRA, SAU



Occupation du sol

Parcelle

Morcellement des parcelles hors viticulture

